



Conseil de Communauté

Publié le : 08/10/2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myrtam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, M. Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00298

Rapport n°44 - Modernisation des infrastructures de stockage et serveurs : fournitures et prestations associées - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Modernisation des infrastructures de stockage et serveurs : fournitures et prestations associées - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Services communs »	Montant budget 2025 : 3,4 M€ avec reports Montant de l'opération : 1,7 M€ sur 4 années dont 510 K€ en 2025

Résumé :

Le marché en cours d'exécution relatif à l'infrastructure de stockage, serveurs, sauvegarde et logiciels associés expire au 02/04/2026. Il convient dès lors de délibérer pour autoriser la signature d'un nouveau marché avec l'attributaire qui sera retenu au terme de la procédure de consultation. Sa durée sera de 5 ans et demi et la procédure de passation est l'appel d'offres ouvert.

I. Rappels/Contexte

L'infrastructure de stockage, serveurs, sauvegarde et logiciels associés doit être renouvelée : le marché actuellement en cours d'exécution, notifié le 02/10/2020 arrivera en effet à échéance le 02/04/2026.

Les matériels arriveront à cette date en fin de garantie constructeur et/ou en fin de maintenance (arrêt de la maintenance corrective et évolutive du constructeur).

L'éventualité de poursuivre les contrats de maintenance au-delà de cette période initiale a été étudiée, mais elle se traduirait par des coûts de fonctionnement annuels prohibitifs et ne pourrait de toute façon pas perdurer du fait de l'obsolescence et l'arrêt du support constructeur de certains équipements dès 2027.

Aussi, la décision a été prise de procéder au renouvellement de cette infrastructure à la date de fin de marché actuel et de relancer une consultation à cette fin.

Cette opération avait été au préalable inscrite au PPIF et a été budgétée en 2025 et 2026, dans la mesure où sa mise en œuvre se réalisera de septembre 2025 à avril 2026.

Afin de préparer cette consultation, la Direction des Systèmes d'Information a souhaité être accompagnée en amont par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage ayant une réelle expertise, en matière d'infrastructures dans les domaines suivants :

- Stockage et virtualisation,
- Plans de Secours Informatique (PSI), Reprise d'Activité (PRA), Continuité d'Activité (PCA),
- Infrastructures systèmes,
- Infrastructures réseaux.

dans l'objectif de l'aider à définir une architecture cible permettant de supporter les besoins à venir pendant une durée d'au moins 5 ans.

La société INGENIS a été retenue en 2024 suite à une procédure de mise en concurrence pour un accord-cadre à bons de commandes et a conduit ses missions en 2024 et début 2025.

Les missions de cette AMO ont été :

- Analyser l'existant en examinant ses forces et faiblesses,

- Analyser et anticiper les besoins de la Collectivité pour la période du nouveau marché,
- Présenter l'état de l'art technique des solutions de virtualisation, de stockage et de sauvegarde,
- Proposer 2 ou 3 scénarii d'architecture globale qui devront être compatibles avec les budgets alloués et les enjeux stratégiques en terme par exemple de numérisation et de sécurisation du SI, en faisant apparaître les avantages et inconvénients de chaque proposition,
- Rédiger le marché correspondant à la solution cible retenue.

II. Objet du marché

La présente consultation concerne :

- La fourniture et l'évolution des solutions de stockage et sauvegarde (matériels et licences),
- L'évolution et l'extension de l'infrastructure serveur existante, voire son remplacement,
- Le support (garantie constructeur et maintenance) de l'ensemble des matériels et logiciels des solutions de stockage et serveur,
- Les prestations de mise en œuvre, suivi et assistance sur les solutions de stockage, serveur, virtualisation et sauvegarde.

Le groupement de commandes souhaite disposer de solutions lui permettant d'assurer la continuité de ses activités informatiques, basées sur des technologies reconnues et maîtrisées. En ce sens, la DSI de GBM dispose de 2 salles informatiques (Datacenter) et souhaite y déployer immédiatement cette nouvelle infrastructure. Ces 2 salles sont raccordées via le réseau de fibres optiques LUMIERE.

Les solutions mises en œuvre permettront, via des systèmes d'automatisation, ordonnancement et supervision, de faciliter la gestion des environnements et d'en réduire les coûts.

Ces solutions devront répondre aux enjeux liés à la volumétrie croissante des données, aux performances et à la haute disponibilité nécessaires aux services les plus critiques tels que les systèmes de sûreté (vidéo surveillance, contrôle incendie, intrusion, hyperviseurs, etc...) ainsi qu'aux exigences de résilience et de sécurisation grandissantes pour l'exploitation des systèmes, la confidentialité et l'intégrité des données.

Par ailleurs, les performances énergétiques, le réemploi de certains modules et la durée de vie des matériels seront attentivement examinés conformément aux exigences de la loi REEN.

Les investissements précédemment réalisés sur les solutions de virtualisation (Vmware vSphere/ESXi) et de sauvegarde (Veeam) sont pérennisés.

Toutes les solutions proposées sont garanties et maintenues sur la durée du marché.

III. Caractéristiques du marché :

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes, mono-attributaire, sans montant minimum et avec montant maximum fixé à 2 500 000 € HT, d'une durée de 5 ans et demi.

Cette durée est justifiée par les éléments suivants :

- les matériels acquis dans cet accord-cadre sont garantis 5 ans : leur durée de vie technique est donc de 5 ans minimum,
- la durée d'amortissement comptable des équipements est de 5 ans,
- la prise en compte de la sobriété numérique impose un délai de 5 ans minimum,
- le délai de mise en œuvre des équipements est estimé à 6 mois : cette durée s'explique par les délais de livraison et d'installation, ainsi que par la complexité de la phase de migration vers les nouveaux systèmes : les délais nécessaires, pour les équipes de la collectivité, afin de maîtriser les technologies des systèmes acquis peuvent être particulièrement longs,
- la bonne utilisation des deniers publics impose un renouvellement optimisé au vu du montant de l'investissement requis : de l'ordre de 1 415 000 € HT.

Sur 12 ans, un modèle économique basé sur 4 années ferait perdre 1 415 000 € HT à la collectivité.

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert.

Le montant estimatif est de 1 415 K€ HT.

Le montant maximum pour la durée totale du marché est fixé à 2 500 K€ HT.

L'accord-cadre a été lancé par un groupement de commandes composé de Grand Besançon Métropole, de la Ville de Besançon, et du CCAS (Convention de groupement de commandes permanent du 14/09/2023).

GBM est coordonnateur du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 12/09/2025 a attribué l'accord-cadre à l'entreprise NXO pour un montant maximum de 2 500 K€ HT sur sa durée totale.

IV. Financement

L'infrastructure de stockage, serveurs, sauvegarde et logiciels associés, qui sera commun aux 3 entités GBM, Ville, et CCAS, fait partie des dépenses d'investissement communes aux 3 entités.

Le coût est ainsi réparti suivant la clé de répartition suivante (% sur montant HT) : Ville de Besançon : 55,23 %, GBM : 36,55 %, CCAS : 8,22 %.*

* Clé 2024

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer l'accord-cadre avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon